



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : URBANISME 4.

OBJET : AUTORISATION DE LOCALISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE SUR LA PARCELLE CADASTREE AX N°106.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Par délibération en date du 14 septembre 2011 le conseil municipal a autorisé un entrepreneur, exploitant son activité sur une parcelle communale, cadastrée AX n° 106, sise au lieu dit « Le Chazal », Centre d'Activités Sud, qui souhaitait réaliser la mise aux normes, comme exigé par les services de la Préfecture, de son installation.

Cette installation a été modifiée, elle consiste en une deuxième zone de stockage de 100 m² réalisée sur une dalle béton prévue pour cet effet et à la construction d'un hangar de 100 m².

La nomenclature pour ce type d'installation est une ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) référencée à la rubrique 2712-1, correspondant à une installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliages de métaux ou de déchets d'alliage de métaux, non dangereux. La surface de cette installation étant supérieure ou égale à 100 m² tout en étant inférieure à 1000 m².

Cette mise aux normes a fait l'objet d'un dépôt d'une demande de permis de construire en date du 12 décembre 2012.

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L 512-1 et R.512-46-1 à R.512-46-7, relatifs aux installations classées pour la Protection de l'Environnement,

Vu les prescriptions générales applicables aux ICPE sous la rubrique n° 2712, soumises à déclaration,

Vu le dossier de déclaration déposé en Préfecture le 30 janvier 2013 par l'entrepreneur,

Vu le récépissé de déclaration délivré au demandeur par les services de la Préfecture le 15 mars 2013,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la demande concerne le stockage de matériaux considérés comme non dangereux,

Considérant que le demandeur a rempli ses obligations déclaratives, et que cette mise aux normes a pour objectif de prévenir toute pollution du sol,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à valider la localisation d'une installation classée référencée ICPE 2712-1 sur la parcelle considérée.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

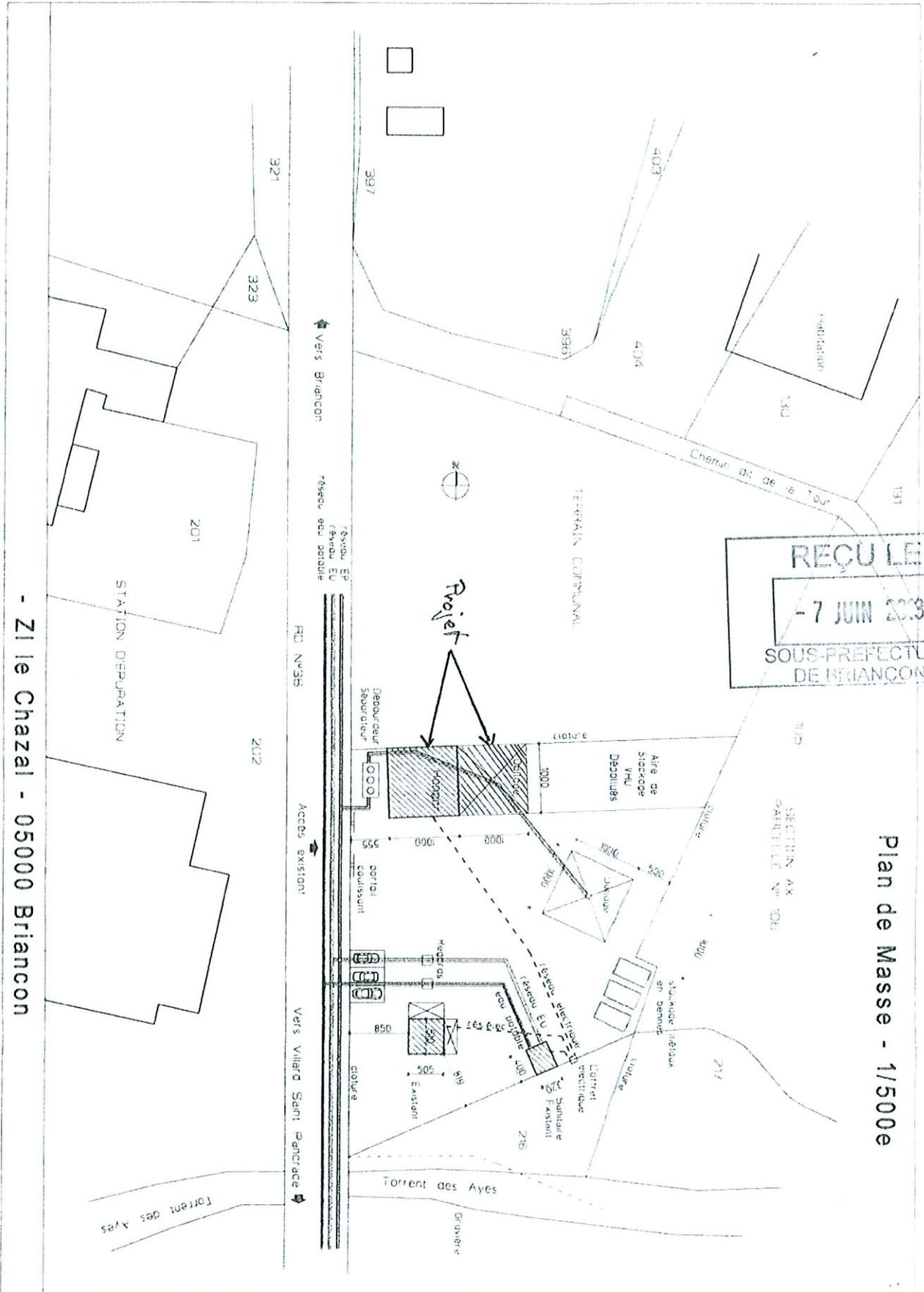
Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 06 JUIN 2013
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

REÇU LE
 - 7 JUIN 2003
 SOUS-PREFECTURE
 DE BRIANÇON

Plan de Masse - 1/500e



- ZI le Chazal - 05000 Briançon